

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, sur convocation adressée le 03 mars 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thieulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Vincent CARNIS, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Michelle ELLEAUME, Olivier DANIEL, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Marie-Paule DOS REIS à Olivier DANIEL, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, John BILLARD à Véronique THIBOUST, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Jean-Pierre POIRIER à Bertrand DE LACHEISSERIE

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Frédéric DELESTRE, Patrick LAGE, Jacques MAUPU, Philippe MORELLE, Patrick PETREMENT, Bernard PUYENCHET, Michel QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 55 Secrétaire de séance : Véronique THIBOUST
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers votants : 45

DELIBERATION N°2026-062 ETUDE D'IMPACT PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-LUPERCE

La Communauté de Communes a été destinataire d'un courrier le 17/02/2026 émanant de la Direction Départementale des Territoires afin qu'elle se prononce sur l'étude d'impact du permis de construire n°028 350 25 00005 déposé par VE Solaire Saint-Lupercé pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Lupercé.

La centrale sera composée de 13 032 modules photovoltaïques et l'emprise clôturée est de 70 858m².

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260309-DELIB2026-062-DE

Accusé certifié exécutoire

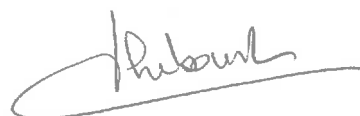
Réception par le préfet : 17/03/2026
Publication : 17/03/2026

- **EMET** un avis **FAVORABLE** à l'étude d'impact du permis de construire n°028 350 25 00005 déposé par VE Solaire Saint-Luperce pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Luperce.

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



La secrétaire de séance
Véronique THIBOUST



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260309-DELIB2026-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026
Publication : 17/03/2026